

Dépistage du Radon dans l'air

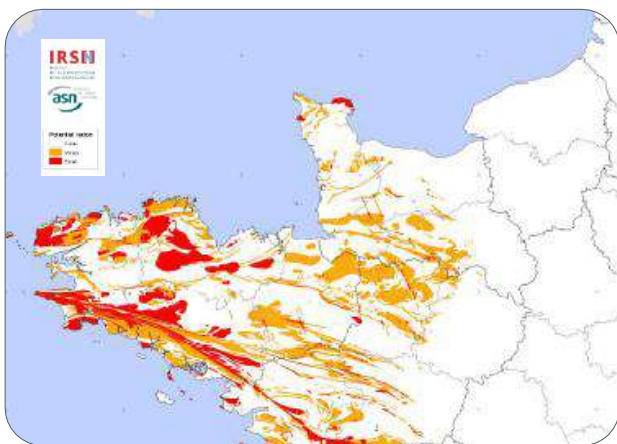
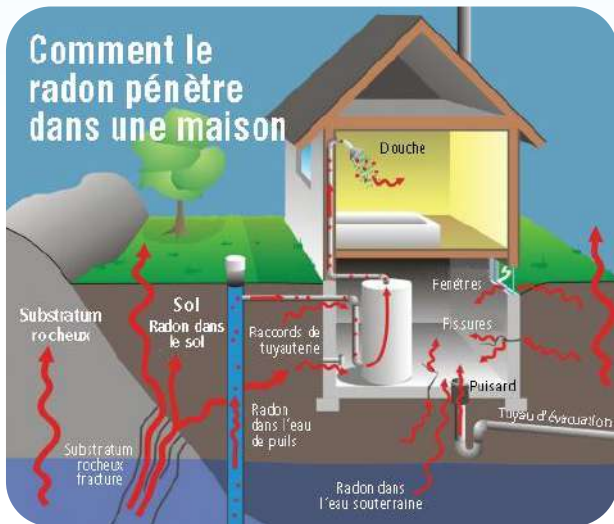
pour les Établissements Recevant du Public (ERP)
et les lieux de travail

LE LABORATOIRE LABÉO

Pôle d'analyses et de recherche de Normandie

86
Rn
Radon
(222)

Comment le radon pénètre dans une maison



Carte du potentiel radon des formations géologiques.

LABÉO vous propose, pour répondre à l'obligation réglementaire des Directives Européennes du CODE de la Santé publique et du CODE du Travail, une prestation globale adaptée :

UNE PRESTATION GLOBALE SELON LA NORME NF EN ISO 11665-1.

- > **Dépistage** réalisé dans le cadre de l'**agrément ASN** (Agence de Sécurité Nucléaire) de niveau NIA.
- > **Pose et dépose de dosimètres** dans l'établissement concerné.
- > **Période de mesurage** : entre le 15 septembre de l'année en cours et le 30 avril de l'année suivante ou justification si hors période.
- > **Étude des plans et pré-visite** permettant une stratégie d'échantillonnage pour élaborer un devis.
- > **Rédaction d'un rapport détaillé** avec conclusion en application de l'arrêté du 27 juin 2018 et du décret 2018-434 du 4 juin 2018 (pour les ERP) et du décret 2018-437 du 4 juin 2018 (pour les lieux de travail) en fonction de l'activité volumique des zones homogènes.

DES MESURAGES SOUS AGRÉMENT ASN

Décision **CODEP-DIS-N° 2017-025645** portant agrément de LABÉO habilité de niveau 1 option A à procéder aux mesures d'activité volumique du radon.

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS TECHNIQUES :

- > **Emmanuelle BRAUD** : Référent Radon LABÉO
Contact : emmanuelle.braud@laboratoire-labeo.fr
- > **Cellule clients** :
Tél. 02 31 47 19 64/65
lfd-client@laboratoire-labeo.fr